DEPARTEMENT DE PARIS

N° 9 - Mercredi 5 octobre 2011

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance du lundi 26 septembre 2011

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 9h10, sous la présidence de M. DELANOË, Président.

Adoption de comptes rendus

Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 11 juillet 2011 qui a été affiché ainsi que les comptes rendus intégraux des séances des lundi 20 et mardi 21 juin ainsi que du lundi 11 juillet qui ont été publiés sont adoptés sans observation.

2011, SG 7 G - Communication sur la crise de l'hébergement d'urgence et la nécessité d'une nouvelle politique métropolitaine de prise en charge des sans-abri.

2011, DASES 506 G - Participation et avenant n° 13 à la convention (3.391.245 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public Samu social de Paris (12e).

Vœu n°1 G déposé par les groupes PSRGA, EELVA relatif à l'hébergement d'urgence.

Vœu n°2 G déposé par le groupe PCF/PG relatif à la diminution du financement du programme européen d'aide aux plus démunis.

Vœu n°2 G bis déposé par l'Exécutif.

Vœu n°3 G déposé par M. MARTINS relatif à la situation des migrants tunisiens.

M. LE PRÉSIDENT.

Il manque 13.000 places d'accueil d'urgence en Ile-de-France. Dans les mois qui viennent, une population toujours plus fragile risque de se retrouver à la rue, privée de tout.

Cette crise humanitaire a une cause directe : l'annonce cet été par le Gouvernement de la fermeture de 4.500 places d'hébergement à quoi s'ajoute la réduction d'un tiers du nombre de familles hébergées. Ces mesures profondément injustes ont entraîné la démission du président fondateur du S.A.M.U. social, M. EMMANUELLI.

Face à l'urgence, notre collectivité a débloqué au mois de juillet une aide exceptionnelle de 300.000 euros. Notre contribution au S.A.M.U. social aura ainsi augmenté en 2011 de près de 10 %. Et nous accordons une attention toute particulière à la situation souvent dramatique des mineurs isolés.

A la fin de cette année, nous aurons financé 1.700 places d'hébergement d'urgence et de maisons relais, sur les 2.000 prévues en six ans. Et en 2014, 1.000 logements auront été affectés dans le cadre du dispositif "Louez solidaire". 400 familles ont déjà pu être relogées à ce titre.

Quand 60 % des places d'accueil de toute l'Ile-de-France se concentrent aujourd'hui à Paris, notre collectivité ne peut pas tout faire seule. Une plus grande coopération doit être organisée à l'échelle métropolitaine. C'est le sens de l'initiative que nous avons prise en juin avec les Présidents des Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, le Président de la Région et les associations.

Nous souhaitons mettre en place une plate-forme régionale d'hébergement hôtelier.

Nous lancerons le chantier de la régionalisation du 115 et la réforme du S.A.M.U. Social sera, bien sûr, au centre de cette coordination métropolitaine.

L'équité entre les territoires relève de la responsabilité de l'Etat. Comment accepter, en effet, qu'il y ait 8.400 places d'hébergement d'urgence à Paris contre seulement 1.490 dans les Hauts-de-Seine ?

La Ville de Paris prend ses responsabilités et je veux saisir l'occasion de cette séance pour appeler solennellement l'Etat à assumer les siennes.

M. BLOCHE.
Nous ne pouvons laisser des personnes à la rue.

Dans notre pays deux visions de la société s'affrontent : une vision où la solidarité est une priorité : c'est le premier poste budgétaire de la collectivité parisienne et une autre où la solidarité n'est finalement que l'accompagnement compassionnel et résigné de la souffrance sociale.

Depuis quelques mois, nous assistons à un désengagement terrible et dangereux de l'Etat du domaine de l'aide aux personnes sans-abri et mal logées.

Ainsi, la diminution draconienne des moyens alloués aux associations accueillant des sans-abri et au S.A.M.U. social conduit à une perte nette de 5.000 places d'hébergement d'urgence sur toute l'Ile-de-France, et ce, alors même qu'un besoin supplémentaire est estimée à 13.500 places.

La politique du « logement d'abord », présentée par le Gouvernement comme la solution pérenne à l'hébergement d'urgence est un slogan réellement démagogique.

La baisse de 35 % des budgets alloués aux associations d'aide alimentaire est la traduction la plus terrible de ce qui se joue aujourd'hui. Nourrir celui qui a faim en respectant sa dignité est une exigence morale à laquelle on ne peut se dérober.

Si les crédits s'en vont, l'urgence demeure. Paris entend assumer, non pas sa responsabilité, qui est celle de l'Etat, mais bien son devoir.

Le spectre de l'urgence est très large.

Le déménagement provisoire du C.H.U. Yves Garel (15e) était nécessaire, car respecter la dignité humaine signifie accueillir les hommes et les femmes dans des conditions dignes.

Depuis plus d'un mois, une partie des femmes précédemment hébergées au centre Yves Garel vivent dans un centre d'hébergement et de stabilisation situé 52 rue Servan (11e).

Les équipes de rue, les maraudes, ne bénéficient souvent d'aucun soutien de l'Etat, et pourtant, sans elles, comment établir un contact, une relation de confiance, avec les personnes à la rue, comment entamer un travail de réinsertion sociale ?

Ces bénévoles ne peuvent pas tout face à des situations d'urgence qui, parfois, les dépassent. C'est pourquoi nous nous sommes acharnés pour obtenir, non sans mal, de l'Etat, le financement de deux postes de travailleurs sociaux destinés à renforcer l'association Charonne.

La collectivité parisienne, seule, ne pourra faire face longtemps à une situation d'urgence qui réclame une solidarité nationale.

M. DUTREY.

Selon le collectif "Les Morts de la Rue", 50 personnes sont mortes dans la rue à Paris depuis le début de l'année, victimes de l'absence de prise en charge des pouvoirs publics.

Les places d'hébergement sont insuffisantes et leur répartition sur le territoire reste absolument inégale. Ouvrir des places d'hébergement demande des moyens qu'un gouvernement de gauche devrait prévoir sans hésiter. Avec un pilotage métropolitain, ces centres doivent être rapidement réalisés et se substituer à l'hébergement hôtelier qui coûte énormément à la collectivité (20 millions d'euros par an) pour de très mauvaises conditions de vie pour les familles.

Les centres d'hébergement d'urgence continuent d'accueillir des populations telles que des migrants ou des demandeurs d'asile qui n'ont normalement rien à y faire.

Pour les réfugiés, la création de places en C.A.D.A. est nécessaire. Pour les sans papiers, un changement de Gouvernement devrait permettre de faire évoluer les lois sur l'immigration et permettre à cette population de sortir enfin de la clandestinité. Les centres d'urgence accueillent aussi de nombreuses personnes qui ont tout simplement rejoint la capitale pour travailler et qui ne trouvent pas de logement.

Une ville comme Paris a besoin de lieux d'accueil souples et simples, pour des personnes n'ayant pas forcément besoin d'accompagnement social. Historiquement, ce sont les hôtels meublés, les pensions de famille qui jouaient ce rôle. Leur forte diminution oblige toute une population à se rabattre sur les centres d'urgence.

Il nous faudrait innover en assumant, par exemple, que toutes les personnes à la rue souhaitent améliorer leurs conditions de vie, oui, mais pas obligatoirement se réinsérer par le travail. C'est le cas bien souvent de celui qu'on appelle le clochard parisien. C'est aussi le cas de toute une population beaucoup plus jeune, que l'on trouve dans les squats ou dans la rue. L'objectif des pouvoirs publics ne doit pas être de réinsérer ces personnes de force, mais d'améliorer leurs conditions de vie dans le respect de leurs libertés individuelles, comme c'est le cas actuellement au Danemark avec les "freak houses for freak people".

Les plans d'action publique que mettra en place un gouvernement de gauche, s'il accédait au pouvoir, ne devront plus viser à gérer le sans-abrisme, mais bien à loger l'ensemble des SDF. En Europe aujourd'hui,

il existe trois types de politiques publiques en matière de sans-abrisme : la criminalisation des SDF, dans les pays de l'Est, la prise en charge totale par les pouvoirs publics, principalement dans les pays nordiques, et enfin les politiques mixtes en Angleterre, Italie, France.

Nous aurions intérêt à prendre exemple sur nos voisins nordiques, qui ont mis en place des plans visant à loger correctement l'ensemble de la population de SDF.

M. BROSSAT.
La situation est terrible et se dégrade encore.

En 2010, par rapport à 2006, on a compté en France deux fois plus de décès dans la rue de personnes sans domicile fixe.

Ce bilan effrayant s'explique par le chômage et la crise du logement, contre lesquels le Gouvernement ne fait rien. La crise que traverse le Samu social est sans précédent au moment où le Gouvernement ampute de 25 % les financements consacrés à l'hébergement hôtelier, alors que tous les hébergements sont déjà saturés et qu'il manque 13.000 places d'accueil en Ile-de-France.

Bridé par un Gouvernement qui se moque de l'urgence humanitaire, le Samu social est débordé par l'afflux grandissant de personnes sans-abri, mais aussi de familles. Comment ne pas comprendre la frustration légitime de ses personnels, lorsque le Gouvernement n'a de cesse de les empêcher d'accomplir leurs difficiles missions ?

L'Allemagne organise bien mieux que nous l'accueil des sans-abri et compte 20 fois moins de mort de froid par an qu'en France.

A défaut de vaincre la pauvreté, on s'attaque aux pauvres. Les Parisiens n'oublient pas les mots du maire du 15e arrondissement, qui, en juillet, qualifiait les sans-abri de nuisances. Et vous nous gratifiez aujourd'hui d'un vœu qui vise à obtenir l'extension de l'arrêté anti-mendicité à l'ensemble des lieux touristiques du 16e arrondissement.

Je veux saluer la subvention exceptionnelle de 300.000 euros accordés au Samu social par notre département.

Le groupe communiste et élus du parti de gauche est très inquiet de la situation de l'hébergement d'urgence à Paris, mais une seule chose nous rassure : la majorité à laquelle nous appartenons ne baisse pas les bras.

M. ROGER.
Pour venir en aide à ceux qui souffrent le plus, l'ensemble des acteurs publics et associatifs concernés doivent faire preuve de responsabilité, de sens de l'équipe et d'adaptabilité.

L'aide aux personnes qui se trouvent dans le plus grand dénuement et la précarité la plus inacceptable devrait nous mener à dépasser les clivages, à rejeter tout manichéisme, ce qui n'est pas le cas de votre communication au ton inutilement polémique.

Le constat dressé par M. EMMANUELLI doit encourager chacun des acteurs à se mettre autour d'une table, notamment dans le cadre de la préparation de la nouvelle convention pour établir le Samu social de demain.

Dans le débat actuel, pas plus la Municipalité que le Gouvernement ne peuvent se revendiquer de la pensée du fondateur du Samu social.

Sur la question du Samu social en général et de son financement en particulier, la Ville de Paris devrait faire preuve de modestie.

La subvention de 300.000 euros proposée ce matin et que nous voterons ne peut faire oublier la réalité.

La participation de l'État est 17 fois supérieure à celle de la Ville, alors que, en termes de droit statutaire de ce groupement d'intérêt public, le Département et la Ville de Paris détiennent 40 %, contre 22,5 % pour l'État.

La participation de l'État a augmenté de 48 % en cinq ans.
La part du financement par l'État des nuitées hôtelières est passée de 37 millions d'euros en 2007 à 44 millions d'euros en 2011.

Le budget d'ensemble du Samu social a progressé de 94 % entre 2007 et 2010.

La polémique que vous souhaitez créer concernant la fermeture de 4.500 places en 2011 pourrait être évitée parce qu'il ne s'agit pas de la suppression de moyens, mais de leur réorientation et parce qu'une majorité des professionnels de l'hébergement s'accorde à penser que les nuitées ne peuvent constituer l'unique réponse, en matière d'hébergement d'urgence.

Ces nuitées ne constituent une réponse que pour les publics très désocialisés.

La durée moyenne d'hébergement est de 18 mois, ce n'est pas acceptable.

Ces nuitées ne sont pas adaptées à de nouveaux publics qui ont émergé et auxquels nous devrons apporter une réponse appropriée, comme les travailleurs pauvres ou les femmes victimes de violences conjugales.

C'est dans cette logique que M. APPARU a proposé que 4.500 places d'hébergement soient autant d'accès au logement. Cette volonté politique devrait s'articuler autour de trois principaux axes :

- par l'intermédiation locative dans le cadre de Solibail grâce à la mobilisation de 18 associations et des pouvoirs publics, 1.500 logements permettront d'accueillir 4.500 personnes,
- par la multiplication des lieux collectifs, de type pension de famille, avec des studios et F2,
- par la reconquête du contingent préfectoral via des conventions d'unité sociale, proposant que 15 % de ce contingent soient accordés à des dossiers DALO.

Tous les départements d'Ile-de-France sont d'accord sur le principe, à l'exception d'un seul : Paris.

Vous préférez rester dans le jeu de la polémique en oubliant d'une part que le nombre de places d'accueil en Ile-de-France a cru de 65 % en cinq ans et, d'autre part, que ce plan ayant été décidé il y a deux ans pour une durée de cinq ans, on ne peut aujourd'hui donc en dresser un bilan définitif. Les services de l'État n'ont jamais prétendu qu'il fallait créer 13.000 places supplémentaires en Ile-de-France.

Alors que l'État s'impose une réduction des dépenses de fonctionnement de 10 % sur trois ans, pour répondre à l'impératif enjeu de la baisse des déficits publics, le plafond des dépenses engagées par l'État au titre du programme "177" restera inchangé.

L'engagement de l'État, qui a permis d'augmenter en continu le nombre de places d'hébergement de plus de 28 % en cinq ans sera maintenu.

L'objectif du « logement d'abord » permettra d'élargir le champ des solutions pour répondre aux besoins des plus démunis. La création d'un fonds d'accompagnement vers et dans le logement y contribuera.

Vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait en matière d'hébergement d'urgence depuis cinq ans.

Mme BRUNO.

On est dans le "c'est pas moi, c'est toi. C'est du ressort de l'État, non, c'est celui de la mairie !". Si Paris concentre effectivement la majorité des places d'hébergement de la région parisienne, force est de constater que cette performance est aussi un legs.

La bataille des chiffre n'a pas de raison d'être quand l'humain est en cause. Le logement en intermédiation locative selon une stratégie dite du « logement d'abord » ne saurait être la réponse adéquate à l'urgence et à la détresse que rencontrent les publics concernés, pas plus qu'à la suppression de 4.500 places en hébergement hôtelier.

De bonnes performances en matière de logement social ne sauraient dispenser de l'exigence de répondre aux situations d'urgence. Quant à l'humanisation des centres d'hébergement, il est tout à fait remarquable que la Ville prévoit de lui consacrer 18 millions d'euros d'ici 2014, s'inscrivant de la sorte dans la droite ligne de l'action gouvernementale alors même que l'État vient notamment d'investir 1,2 million d'euros pour le seul projet du centre d'hébergement et de stabilisation Val Girose dans le 15e arrondissement, s'engageant de plus à soutenir son fonctionnement à hauteur de 300.000 euros par an.

Vos inquiétudes concernant l'aide alimentaire ne peuvent que faire consensus alors même que l'Europe a reporté sine die les négociations relatives au programme européen d'aide aux plus démunis. Chacun se rejette les responsabilités mais il reste une constante, la remarquable tâche accomplie par les salariés du Samu social dont les conditions de travail doivent être améliorées. Le 115 pourrait s'inspirer du centre opérationnel inauguré récemment par la B.S.P.P.

L'année 2010 a été marquée par une saturation des appels téléphoniques au 115 tandis que le rapport d'activité du Samu social de Paris fait état d'une obligation pour les usagers de composer 9, voire 10 fois consécutives le numéro d'urgence avant d'obtenir satisfaction. Le respect de la norme de réduction des dépenses publiques ne saurait supplanter le facteur humain, et le nécessaire secours aux plus démunis. S'il faut mutualiser les coûts et les places disponibles de même que coordonner le suivi social sur chaque territoire, il faut également que chaque acteur de la politique sociale assume le rôle qui est le sien.

Je voudrais saluer le travail admirable des travailleurs sociaux et des nombreux bénévoles.

M. FÉRAUD.

La situation est dramatique et nous sommes profondément inquiets pour les mois à venir. La situation déjà intolérable des secteurs de l'hébergement d'urgence ne pourra évidemment que s'aggraver avec l'arrivée de l'hiver si l'État poursuit son désengagement. En mai dernier, le Secrétaire d'État au logement annonçait au Samu social que le budget attribué en 2011 pour l'hébergement en hôtel des familles serait revu à la baisse, justifiant ce désengagement par la mise en œuvre d'un nouveau principe : le « logement d'abord » alors même que l'État diminue ses crédits d'investissements affectés au logement social à Paris. Nous devons dénoncer sans relâche le refus de l'État d'assumer son obligation légale d'accueillir inconditionnellement toute personne sans solution d'hébergement et cet hiver il sera malheureusement trop tard.

Cette année 2011, 4.500 places ont été fermées entraînant dès cet été un engorgement des hôpitaux faute de place disponible

Aujourd'hui, malgré une forte mobilisation des élus de gauche des collectivités franciliennes et des associations, l'État ne réagit toujours pas.

Face à cette inertie, je tiens au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à proclamer ici notre solidarité avec le mouvement des travailleurs de l'urgence sociale, par un vœu qui demande à l'État de rétablir le plus rapidement possible les crédits nécessaires au bon fonctionnement du Samu social et de garantir l'accueil inconditionnel des personnes à la rue.

Quand l'essentiel est en jeu, le Gouvernement doit assumer ses responsabilités.

Paris concentre aujourd'hui sur son territoire plus de la moitié des structures d'hébergement d'urgence de l'ensemble de la Région. Paris accueille aussi un nombre croissant de personnes en situation de grande précarité, vivant à la rue, personnes isolées très désocialisées et rencontrant parfois de lourds problèmes psychiatriques non pris en charge, publics jeunes en errance, migrants demandeurs d'asile non pris en charge, mineurs étrangers isolés.

Plus de 7.000 familles sont prises en charge à l'hôtel à Paris, dont 1.000 sont à la charge de notre Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Nous demandons que les efforts de solidarité soient accrus mais aussi mieux partagés dans la métropole.

Il est urgent que l'État revienne sur ses choix en rétablissant les crédits du Samu social avant l'hiver et se donne les moyens pour que personne ne soit contraint de rester à la rue faute d'hébergement.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure.

Une véritable crise humanitaire ne cesse de s'aggraver depuis avril ce qui laisse présager un hiver particulièrement difficile pour les sans-abri.

Face à l'exaspération légitime des riverains, qui font souvent preuve de beaucoup de solidarité, il est de notre devoir d'apporter des réponses humaines.

Certains ont parlé du « logement d'abord ». Nous y adhérons s'il s'agit de sortir de la rue et de réinsérer ces personnes. Mais depuis les annonces du Secrétaire d'État au logement en avril dernier, aucun logement n'a compensé les places supprimées à Paris.

Dans son Conseil d'arrondissement, le maire du 15e arrondissement a voté contre le projet de l'association "coup de main", visant à loger des familles Roms.

Je soutiens le vœu présenté par M. CHERKI qui pointe au-delà de l'hébergement la problématique des expulsions.

Pour être efficace, la politique du « logement d'abord » doit également prévoir de maintenir dans leur logement les locataires en difficulté.

Le Maire de Paris a adressé un courrier au Président du Conseil européen en lui demandant le rétablissement immédiat des crédits européens d'aide aux plus démunis.

D'année en année, les associations constatent un nombre croissant de personnes ayant recours aux distributions alimentaires.

Dans le même temps le Gouvernement français a diminué de 35 % les subventions aux associations d'aide alimentaire.

La collectivité parisienne consacre plus de 6 millions d'euros chaque année à ce secteur, soit le double de l'État, dont c'est pourtant la compétence.

L'objectif est clair : sortir les personnes de la rue et ne pas les installer dans la rue.

Notre collectivité n'hésite pas à aller au-delà de ses compétences quand la situation l'impose, à preuve la subvention

exceptionnelle au Samu social de 300.000 euros pour mettre à l'abri une centaine de familles avec enfants.

Le nombre croissant des femmes à la rue mobilise également toute notre attention. Un bâtiment de la Ville a été ainsi mis à disposition de l'association "SOS habitat et soins".

Nous attendons avant tout une cohérence dans le fonctionnement du Samu social. Nous voulons le rétablissement des salariés du pôle de réservation des hôtels en soirée et le week-end, chargés de trouver des solutions en extrême urgence.

Nous voulons rompre avec les vieilles pratiques qui consistent à prendre en charge les sans-abri pour les remettre à la rue le lendemain.

Le 115 doit être réformé et doit s'adresser uniquement aux nouveaux entrants dans le dispositif. Il faut un accueil inconditionnel, il est inacceptable de procéder à un tri entre les pauvres.

Il faut une ouverture des centres d'hébergement 24 heures sur 24.

Cette mise en conformité par rapport à la loi est par ailleurs la seule réponse qui vaille en matière de nuisances constatées dans l'espace public.

60 % des prises en charge du Samu social sont en proche couronne. Les frontières du périphérique n'ont pas de sens pour les sans-abri.

C'est pourquoi je défends avec M. CARON-THIBAULT l'intégration des collectivités concernées dans le conseil d'administration du Samu social afin d'organiser une répartition plus équilibrée des moyens sur l'ensemble des collectivités régionales.

Le vœu n° 1 G est adopté à main levée.

Le vœu n° 2 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré.

M. MARTINS.
Le renforcement des maraudes n'est pas évoqué dans le vœu n° 2 G bis de l'Exécutif.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure.
Je suis favorable à la demande présentée par M. MARTINS sur les maraudes.

Le vœu n° 3 G est retiré.

Le vœu n° 2 G bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DASES 506 G est adopté à main levée.

2011, DDEEES 91 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2011/2012.

(M. SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DDEEES 91 G est adopté à main levée.

2011, DASES 396 G - Subvention (100.000 euros) à l'association Turbulences (11e) pour le transfert de son ESAT/SAS au 12 bd de Reims (17e).

Le projet de délibération DASES 396 G est adopté à l'unanimité à main levée.

2011, DASES 463 G - Subventions et conventions (100.000 euros) avec l'association pour le Développement de la Médecine Sociale (19e) dans le cadre du programme " Paris Santé ".

Le projet de délibération DASES 463 G est adopté à l'unanimité à main levée.

Désignations de représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation des ses représentants dans les organismes suivants :

Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (R.25G) :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur (R.26G) :

Titulaire :
Mme Mireille FLAM.

Suppléant
M. René DUTREY.

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de Seine Normandie (R.27G) :

Mme Anne LE STRAT.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) (R.28G) :

Mme Camille MONTACIE titulaire aux Assemblées générales, en remplacement de M. David ASSOULINE, désigné le 21 avril 2004, démissionnaire.

Mme Isabelle GACHET titulaire au Conseil d'administration, en remplacement de M. David ASSOULINE, désigné le 21 avril 2004, démissionnaire.

Etablissements publics locaux d'enseignement – Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R.29G) :

Collège Paul -Verlaine, 167, rue de Bercy (12e) (Conseil d'administration) :
Mme Valérie MONTANDON suppléante en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Vincent - d'Indy, 8, avenue Vincent - d'Indy (12e) (Conseil d'administration et Commission permanente) :
Mme Valérie MONTANDON titulaire en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.25G à R.29G).

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions.

L'Assemblée est informée du départ de Mme Frédérique PIGEON de la 5e Commission en qualité de titulaire et de son intégration à la 4e Commission, également en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sont adoptés à main levée par un vote d'ensemble.

La séance est levée à 10h20.

Votes spécifiques.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 9 G.

Danielle SIMONNET
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 20 G.

Philippe DUCLOUX
Etienne MERCIER
Catherine VIEU-CHARIER
Claude-Annick TISSOT
Delphine BURKLI
Gauthier CARON-THIBAULT
Michèle BLUMENTHAL
Hélène BIDARD
Laurence DREYFUSS
Martine NAMY-CAULIER
Isabelle GACHET
David ASSOULINE
Patrick KLUGMAN
Frédérique PIGEON
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 21 G.

Jean-Yves MANO
Danièle POURTAUD
Isabelle GACHET
Romain LEVY
Richard STEIN
Pierre GABORIAU
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 4 G.

Philippe GOUJON
Anne HIDALGO
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 417 G, DASES 306 G.

Julien BARGETON
Hamou BOUAKKAZ
Pascale BOISTARD
Geneviève BERTRAND
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 3 G.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Didier GUILLOT, Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Philippe GOUJON, Mme Anne TACHENE, M. Jean TIBÉRI.

Absents :

M. Yves CONTASSOT, Mmes Catherine DUMAS, Marie-Laure HAREL, Françoise de PANAFIEU.

Table des matières

Adoption de comptes rendus 2

2011, SG 7 G - Communication sur la crise de l'hébergement d'urgence et la nécessité d'une nouvelle politique métropolitaine de prise en charge des sans-abri. 2

2011, DASES 506 G - Participation et avenant n° 13 à la convention (3.391.245 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public Samu social de Paris (12e)..... 2

Vœu n°1 G déposé par les groupes PSRGA, EELVA relatif à l'hébergement d'urgence..... 2

Vœu n°2 G déposé par le groupe PCF/PG relatif à la diminution du financement du programme européen d'aide aux plus démunis. 2

Vœu n°2 G bis déposé par l'Exécutif. 2

Vœu n°3 G déposé par M. MARTINS relatif à la situation des migrants tunisiens..... 2

2011, DDEEES 91 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2011/2012. 7

2011, DASES 396 G - Subvention (100.000 euros) à l'association Turbulences (11e) pour le transfert de son ESAT/SAS au 12 bd de Reims (17e)..... 7

2011, DASES 463 G - Subventions et conventions (100.000 euros) avec l'association pour le Développement de la Médecine Sociale (19e) dans le cadre du programme " Paris Santé "..... 7

Désignations de représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. 7

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions. 8

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 8

Votes spécifiques. 9

Membres présents : 10

Excusés au sens du Règlement intérieur :..... 10

Absents : 10